



Herr Mars Di Bartolomeo
Präsident der Abgeordneten-kammer
Luxemburg

Luxemburg, den 17. Oktober 2016



Herr Präsident,

Gemäß Artikel 80 der Geschäftsordnung der Abgeordneten-kammer, bitte ich Sie, die vorliegende parlamentarische Anfrage an den Minister für soziale Sicherheit und Sport weiterzuleiten.

Laut einem aktuellen Pressebericht kann in der zukünftigen neuen Halle beim „Institut National des Sports“ (INS), kein Handballfeld eingezeichnet werden, da die Halle laut den vorliegenden Plänen schlichtweg drei Meter zu schmal ist.

Dem gleichen Bericht zu Folge wäre es kein Problem die Pläne zu ändern, wodurch zudem bessere Trainingsbedingungen für die Sportarten Volleyball und Badminton geschaffen werden könnten.

Aus diesen Gründen möchte ich folgende Fragen an den Minister für Sport und soziale Sicherheit stellen:

- Kann der Minister die Informationen der Presse bestätigen?
- Wenn ja, was sind die Gründe für eine solche Planung?
- Teilt der Minister die Auffassung, dass eine Umänderung der Pläne eine ganze Reihe von Vorzügen für die betroffenen Sportföderationen mit sich bringen würde?
- Wenn ja, gedenkt der Minister die Pläne zu ändern?

Es zeichnet hochachtungsvoll,

Nancy Arendt
Abgeordnete

Réponse de Monsieur le Ministre des Sports à la question parlementaire n°2475 du 17 octobre 2016 de Madame la Députée Nancy Arendt et à la question parlementaire n°2472 du 17 octobre 2016 de Monsieur le Député Claude Lambert.

Les deux questions ont trait au projet de construction d'un hall sportif supplémentaire sur le site de l'INS. Comme les questions posées sont quasiment identiques, une seule et même réponse aux deux questions me semble appropriée pour fournir aux deux députés les informations requises.

A la demande du Sportlycée, le projet en question a été élaboré par le Ministère des Sports, ensemble avec les responsables du MDDI, en tant que hall complémentaire au grand hall sportif déjà existant sur le site de l'INS.

La demande initiale du Sportlycée était, en effet, d'avoir à sa disposition sur le site-même de l'INS un hall sportif scolaire supplémentaire pour les cours d'éducation physique et sportive de ses élèves, la préparation motrice générale ainsi que pour la préparation physique générale. En outre, ce hall pourra servir de salle de réunion et d'examen pour les besoins du Sportlycée étant donné qu'une telle salle fait actuellement défaut dans le complexe scolaire existant.

Le projet comporte, en plus, des vestiaires pour l'athlétisme, accessibles directement par l'extérieur par les athlètes. Ces vestiaires sont absolument nécessaires, et ceci le plus rapidement possible, pour assurer une utilisation adéquate du stade d'athlétisme de l'INS en instance de modernisation en vue notamment de la fermeture du stade Josy Barthel.

Les plans ont été présentés officiellement en avril 2016 par les deux ministres concernés.

Il est vrai que, suite à la réduction de 8 à 6 du nombre de couloirs sur le stade d'athlétisme à moderniser, le hall projeté aurait pu être agrandi de 3 mètres. Il n'en reste pas moins que même un hall élargi de 3 mètres ne remplirait pas les normes et standards requis pour y jouer au handball dans des conditions de sécurité appropriées, comme cela est suggéré, pourtant, dans les questions parlementaires sous objet. Il en est de même pour l'intégration de deux, au lieu d'un, terrains de volleyball. Je précise que la largeur type d'un terrain de handball est de 20 mètres, un hall d'une largeur de 21 mètres offrirait donc aux élèves et aux joueurs un espace de sécurité d'un demi-mètre seulement, de part et d'autre, le long du terrain. Je n'ose pas imaginer les reproches auxquels l'Etat aurait à faire face en cas d'accident dans de pareilles circonstances.

J'ajoute enfin que le centre de formation de handball a en priorité la possibilité d'utiliser le grand hall de l'INS aux dimensions requises pour ses entraînements. De toute façon il n'est pas réaliste de vouloir aménager sur le site de l'INS un second hall sportif susceptible, de par ses dimensions, à accueillir chacun des 15 centres de formation existants. Pareil hall sportif nécessiterait en effet un agrandissement du projet actuel d'au moins 5 à 6 mètres en largeur et de 8 à 10 mètres en longueur.

En conclusion, s'il est incontestable qu'un hall d'une plus grande superficie peut accueillir davantage de sportifs en même temps, il est indéniable que, dans l'état actuel d'avancement du projet, une remise en cause du projet initial, visant un agrandissement de quelques mètres, serait de nature à hypothéquer aussi bien le timing que le projet dans son ensemble.

Ce risque, comparé à la plus-value hypothétique que constituerait un élargissement du hall de 3 mètres, m'a amené à la décision de ne pas remettre en cause le projet initial et de faire avancer ce projet dans le timing prévu afin de pouvoir débiter les travaux dans les meilleurs délais.